

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

1/7 – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – SECTEURS SANGNIER ET SCHUMAN - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

Conformément à la convention financière signée le 7 juillet 2009, l'ANRU et la Région Nord Pas-de-Calais accompagnent la Ville de Mons Barœul, au titre de la Rénovation Urbaine, dans le financement de nombreuses opérations dont l'aménagement et la requalification des espaces publics.

Cette délibération présente les demandes de financements adressées à l'ANRU et à la Région Nord Pas-de-Calais, nécessaires à la réalisation des opérations de requalification de l'ensemble des espaces publics du secteur « de la centralité ».

Ces aménagements ont vocation à renforcer le caractère urbain et la qualité paysagère des axes Sangnier et Schuman, en attachant une grande importance au partage entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes...). Ils permettent également d'organiser et de structurer les différentes fonctions (circulation douce, stationnement, parvis de l'hôtel de ville...) liées à ces axes.

Par ailleurs, les travaux réalisés avenue Schuman contribueront à améliorer la visibilité et l'accès à « l'esplanade de l'Europe » devant le rez-de-chaussée de la résidence éponyme. Enfin, avec ces interventions se dessine un cœur de ville à partir duquel chacun aura accès à un grand nombre de services : animations et activités culturelles dans la nouvelle salle Allende, la Maison de la petite enfance, une brasserie et l'hôtel de ville. Un programme de 84 logements viendra compléter cet ensemble et finaliser l'opération « centralité ».

Les demandes de financements doivent être actualisées du fait, notamment, de la maîtrise des coûts de réalisation de ces travaux qui s'avèrent au final inférieurs aux estimations. Après étude des offres de prix des entreprises attributaires, les dépenses et les recettes évoluent comme suit :

Dépenses	Montant H.T. Initial	Montant H.T. (après résultats des appels d'offres)	Recettes	Montant H.T. Initial	Montant H.T. (après résultats des appels d'offres)
Frais de maîtrise d'œuvre	213 355 €	193 064 €	ANRU	707 963 €	617 459 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	150 459 €	136 153 €	Conseil Régional	2 117 881 €	2 117 881 €
Travaux	3 478 591 €	3 147 830 €	Ville de Mons en Baroeul	1 016 561 €	741 707 €
TOTAL H.T.	3 842 405 €	3 477 047 €	TOTAL H.T.	3 842 405 €	3 477 047 €

Le montant des dépenses après résultats des appels d'offres demeure « prévisionnel » jusqu'à l'achèvement complet des opérations d'aménagement et de requalification car elles s'entendent hors avenants ou travaux supplémentaires. Dans tous les cas, la ville de Mons en Barœul s'engage à financer tout ou partie du coût de ces opérations qui ne serait pas couvert par les subventions réellement obtenues.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter respectivement l'ANRU et le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais au titre du Programme de Rénovation Urbaine,
- imputer ces subventions en recette à l'article fonctionnel 90822, comptes natures 1328 et 1322, opération 822806.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.